

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

S.A.S ID FACTO
Commissaires de Justice Associés
Office de Melun (77000)
11 Bis Rue de la Rochette
☎ 01 64 14 45 60 - 📠 01 64 09 04 86
✉ contact77@idfacto.fr

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
ET LE VINGT-QUATRE AVRIL à 07H30.**

Dossier N° CL 1305629

D

A LA REQUETE DE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE, dont le siège social est sis à DAMMARIE-LES-LYS (Seine-et-Marne), 297 Rue Rousseau Vaudran, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

LAQUELLE, PREALABLEMENT AUX CONSTATATIONS AUXQUELLES IL VA ETRE PROCEDE, M'A EXPOSE :

« Par arrêté n°16/2023 du 17 avril 2023 portant mise à l'enquête publique du projet de déclassement anticipé du domaine public des parcelles cadastrées section AY n°204 et AY n°208, situées Avenue de la Libération, le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Nous avons procédé à l'affichage sur site de l'avis d'enquête publique, à deux endroits distincts.

Pour la sauvegarde de nos droits et la protection de nos intérêts, nous vous demandons de bien vouloir vous transporter sur place afin de constater que les affichages sont en place sur le terrain. »

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je Cassandra LECLERC-CRUAU, Commissaire de Justice Salariée au sein de la S.A.S. ID FACTO, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à MELUN (Seine-et-Marne), 11 Bis Rue de la Rochette, soussignée,

ME SUIS TRANSPORTEE A :

- *MELUN (Seine-et-Marne), Avenue de la Libération, parcelles cadastrées section AY numéros 204 et 208.*

J'AI VU ET CONSTATE CE QUI SUIT :

- **LOCALISATION DES PANNEAUX :**

Sur la vue aérienne ci-dessous insérée, j'ai marqué d'un cercle de couleur rouge la zone d'installation des deux panneaux :



- **SITUATION DU PREMIER PANNEAU :**

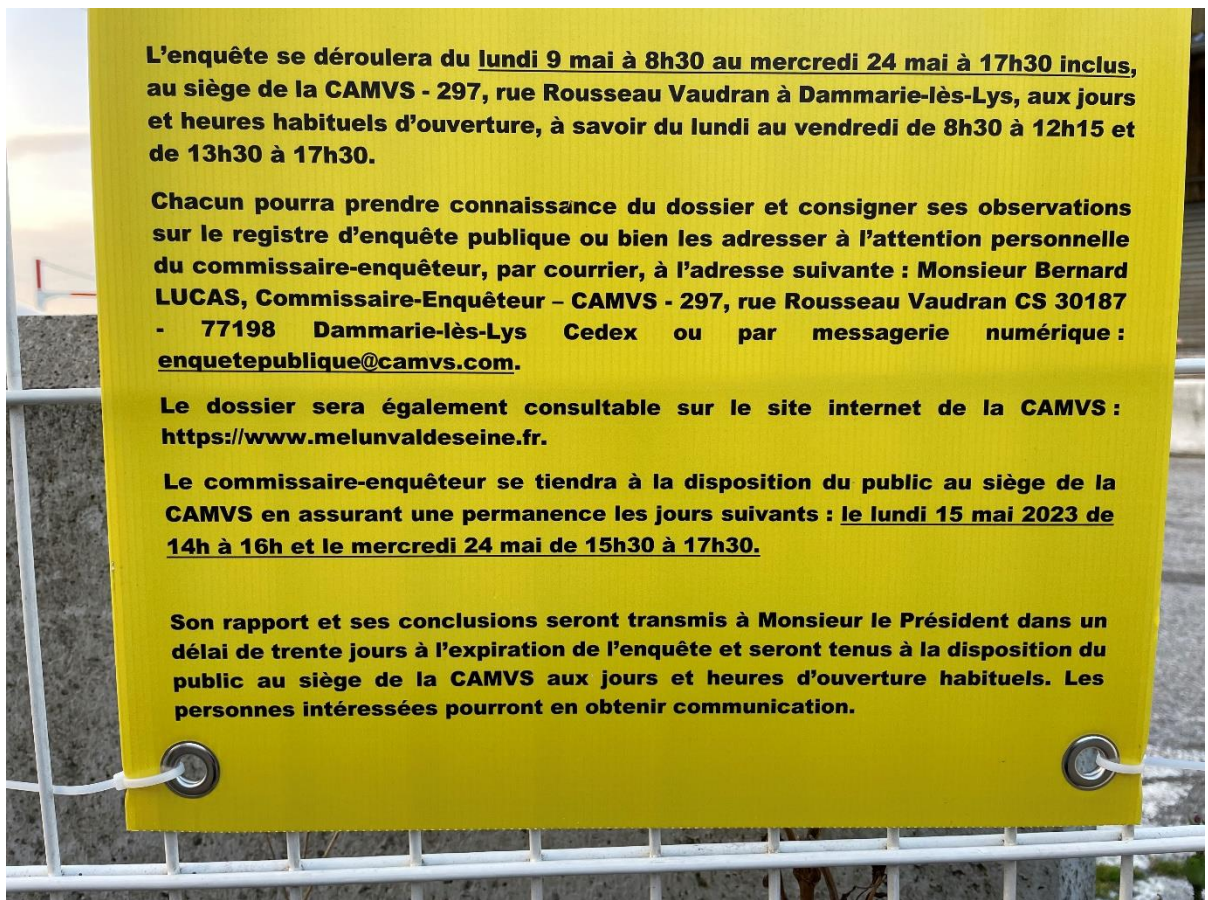
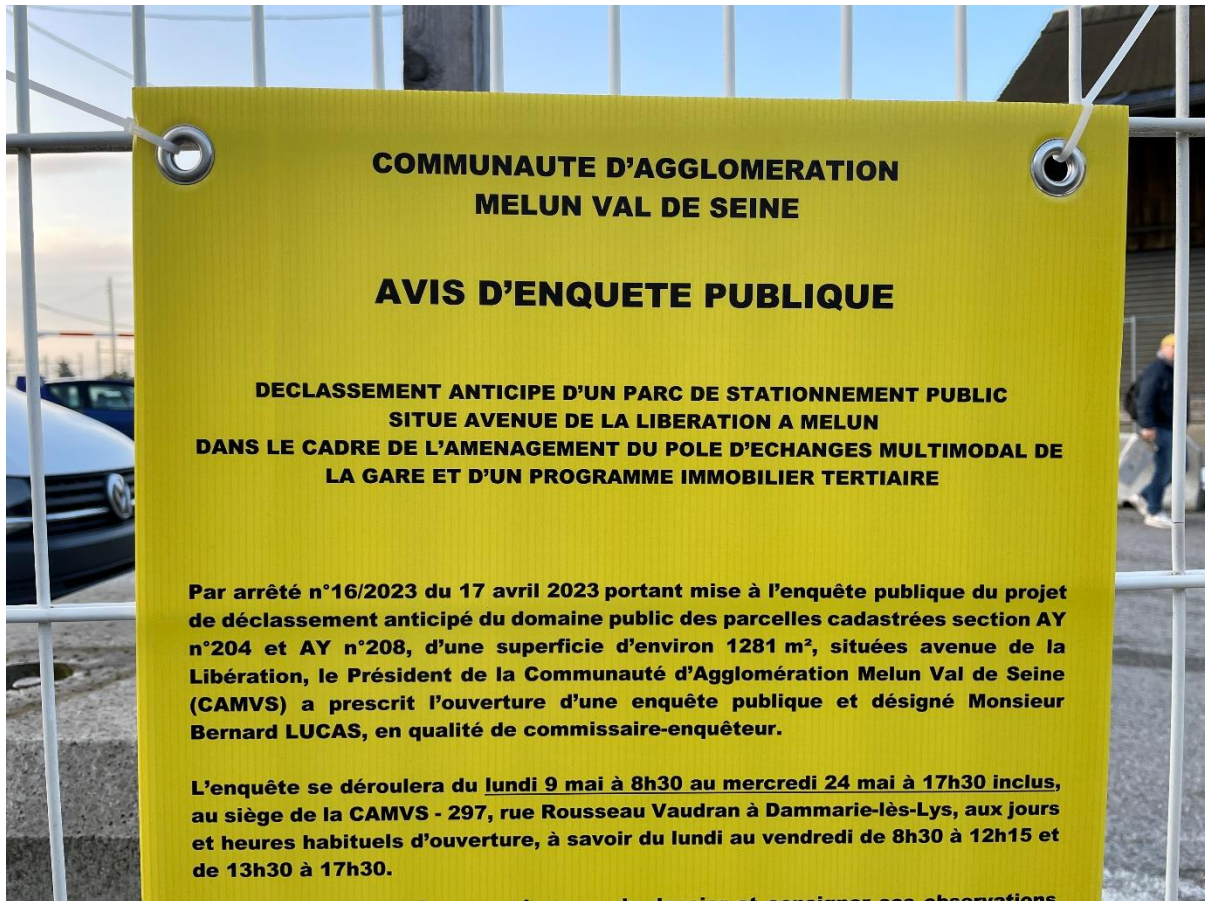
Le panneau est fixé sur une clôture grillagée bordant le terrain objet des présentes (photographie ci-dessous).



- **DESCRIPTION DU PREMIER PANNEAU :**

Le panneau est de forme rectangulaire, il comporte les indications telles que lisibles et visibles sur les photographies ci-dessous.





- **SITUATION DU SECOND PANNEAU :**

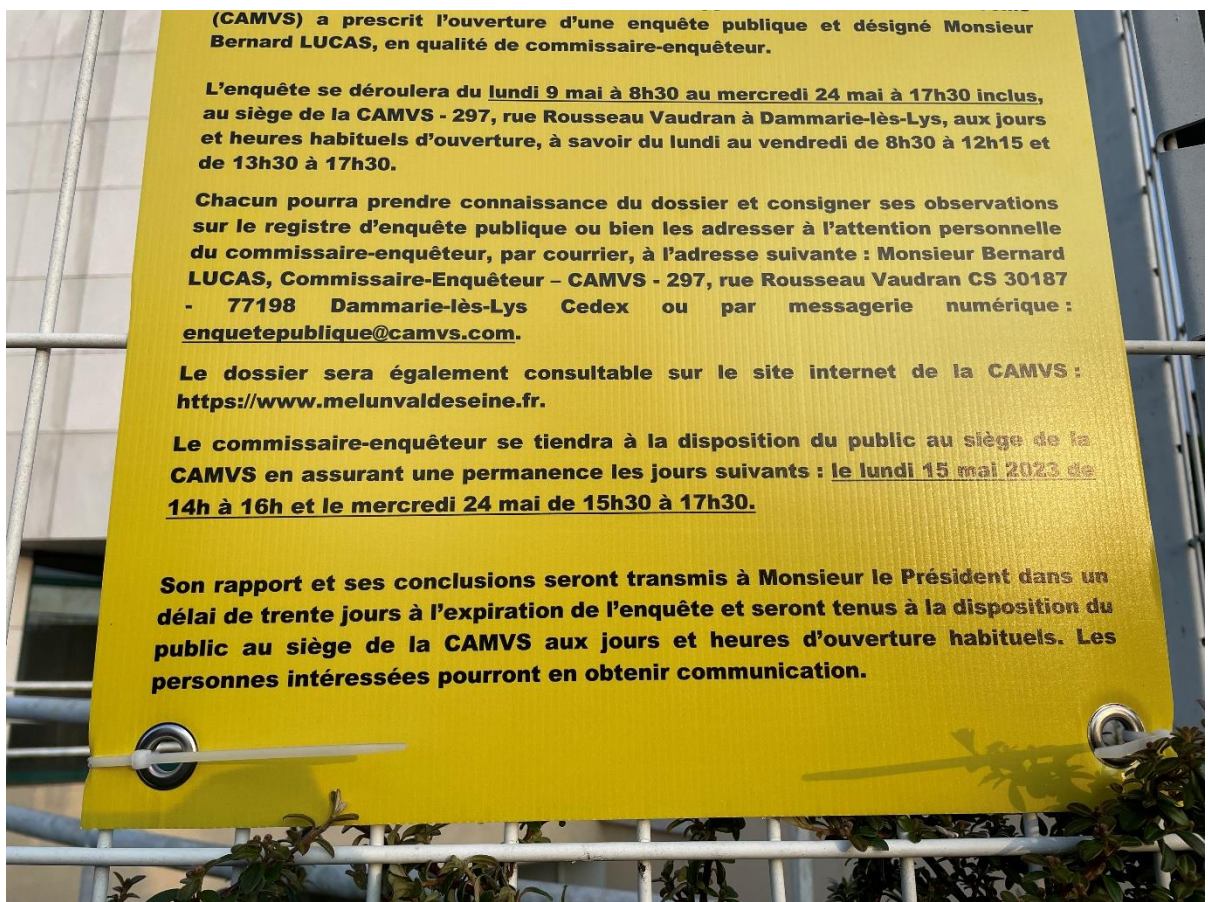
Le panneau est fixé sur une clôture grillagée bordant le terrain objet des présentes (photographie ci-dessous).



- **DESCRIPTION DU SECOND PANNEAU :**

Le panneau est de forme rectangulaire, il comporte les indications telles que lisibles et visibles sur les photographies ci-dessous.





Toutes les mentions des panneaux ci-dessus décrits sont parfaitement visibles et lisibles depuis la voie publique.

J'ai pris huit photographies des lieux le 24 avril 2023 que j'insère dans le présent procès-verbal de constat.



Telles ont été mes constatations.

De tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat, clos après retour en mon étude et rédaction, pour servir et valoir ce que de droit.

Cassandre LECLERC-CRUAU
Commissaire de Justice

